



Contrat de saillie saison 2024

DS LITTLE OTTAVIOGUN

Insémination Artificielle Congelée (IAC)

VENDEUR	Lynn Thill 7 rue Pierre Krier-Becker L-8238 Mamer +352 661 703 933 lynn.thill@yahoo.de		
ACHETEUR	Nom et prénom		
	N° et rue		
	CP et Ville	Tél	
	Pays	E-Mail	
JUMENT	Nom	#SIRE	
	Née le	#AQHA	
	Père	Mère	
LIEU IAC	Centre/Vét.	N° Vét.	
	N° et rue		
	CP et Ville	Tél	
	Pays	E-Mail	
CONDITIONS DE VENTE	L'Acheteur achète au Vendeur une saillie de l'étalon ci-dessus aux conditions suivantes : Envoi semence FRANCE: 310 € (TTC) Prix de semence: 1.100€ (garantie POULAIN VIVANT) <u>Les règlements sont à effectués par virement bancaire:</u> Lynn THILL IBAN LU95 0030 5221 7356 0000 BIC BGLLLULL Le prix de saillie comprend le prix de 2 doses (soit 12 paillettes) de semence congelée. Toute dose supplémentaire sera facturée au tarif de 50 € TTC la dose de 6 paillettes ainsi que son acheminement. L'Acheteur prend à sa charge les frais de mise en place, de pension, de suivi gynécologique, et d'analyses éventuelles. L'Acheteur déclare avoir pris connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent les saillies en IAC et ne pourra en aucun cas tenir le Vendeur responsable des dommages pouvant survenir à la jument de l'Acheteur. La semence congelée ne sera envoyée qu'après réception du présent contrat, du règlement de l'expédition et de la totalité du prix de la saillie. Le Vendeur décline toute responsabilité en cas de problème concernant l'envoi de la semence par une entreprise de transport. Les frais de renvoi de la cuve CRYO-CUBE (dest. Stoeterji Twinkeling) seront à la charge de l'acheteur. Une copie du présent contrat de saillie sera transférée au centre d'insémination cité ci-dessus après réception du contrat de saillie et paiement complet du montant dû. Le présent contrat est valable pour un seul et unique poulain . En cas de transfert d'embryons, l'Acheteur s'engage à informer le vendeur du nombre d'embryons réimplantés dans des mères porteuses et l'Acheteur devra régler un solde de saillie (soit 1.100€) par poulain né . Chaque envoi supplémentaire de semence sera facturé 310 €. En cas de vacuité de la jument, un certificat vétérinaire nous sera transmis obligatoirement .		

Fait en deux exemplaires à _____, le ____/____/____

Le Vendeur

L'Acheteur (« Lu et approuvé »)